

2. Objectifs politiques

2.1 Renforcer notre sécurité sociale et réduire radicalement Les inégalités

Le MOC rappelle la priorité absolue que doit être la sauvegarde et l'amélioration de notre modèle de Sécurité sociale, dont la gestion paritaire est une dimension essentielle, alors que la pandémie de 2020 a rappelé à chacun·e toute l'importance d'un tel système.

L'après-crise financière a été marqué par une régression inédite des droits, en pension, en chômage, en santé tandis que la pandémie a mis en lumière l'importance du personnel de santé souvent en sous-effectif et celle de certaines fonctions invisibilisées et souvent sous-rémunérées. Nous constatons également aujourd'hui la multiplication des emplois précaires peu protégés et le recours de plus en plus fréquent au statut d'indépendant pour les travailleur·ses du secteur. Par ailleurs, nos assurances sociales

offrent toujours de faibles taux de couverture par rapport aux pays voisins et les mesures dites « d'activation » fragilisent les demandeur·ses d'emploi et les jeunes tout en nuisant à leur insertion socioprofessionnelle⁴, et portent souvent atteinte à la dignité des personnes que la Sécurité sociale est censée sauvegarder.

Pour le MOC, il est capital de restaurer des droits, mais aussi d'en conquérir de nouveaux, adaptés aux besoins sociaux, de relever les couvertures sociales dans l'ensemble des branches, en commençant par assurer des minima décents. Il est aussi essentiel de donner confiance dans l'avenir de la Sécurité sociale en anticipant les évolutions et les risques, en ne laissant pas les assurés sociaux dans l'expectative puisque le système est bien finançable.

4. Comme l'ont montré de nombreuses études telles que M. ZUNE, D. DEMAZIÈRE, E. UGEUX, *Les expériences de l'exclusion du chômage. Recherche qualitative*, étude réalisée par l'UCLouvain pour l'observatoire bruxellois de l'emploi, avril 2017 ; M. SEGAERT, N. NUYS, *Dix ans de dégressivité renforcée des allocations de chômage - Évaluation de l'impact sur les transitions vers l'emploi et sur les dépenses sociales au cours de la période 2010 -2020*, étude réalisée par l'ONEM, 2022 ; F. MARCHAL, *Les personnes en fin de droit aux allocations d'insertion. Suivi de parcours*, étude réalisée par le Forem, Charleroi, juin 2017.

⇒ Deux mesures prioritaires pour le MOC :

- Supprimer le statut de cohabitant·e en portant les allocations des cohabitant·es au niveau de celles des isolé·es (niveau fédéral).
- Afin de réduire les inégalités de santé et en lien avec les constats tirés lors de la pandémie, définir une politique ambitieuse et transversale de santé publique déclinée dans toutes les politiques⁵.

2.2 Une politique migratoire respectueuse des droits et du Droit

Notre constat est le suivant : notre pays n'est plus un État de droit, car il ne respecte plus ses obligations fondamentales, ses engagements internationaux, il laisse dans des situations indignes des milliers de personnes parmi les plus fragilisées, les personnes sans-papiers, les demandeur·ses d'asile, des enfants. En Belgique, notre politique d'asile et de migration bafoue un peu plus chaque jour les droits humains fondamentaux : sur fond de crise migratoire, nous assistons à un

démantèlement progressif des droits des étranger·ères et à une augmentation de l'insécurité juridique.

Ainsi, notre gouvernement fédéral, à travers l'action menée ces dernières années par les secrétaires d'État successives à l'Asile et la Migration, n'a cessé de durcir le ton et de mener une politique répressive, ne respectant plus consciemment des Conventions internationales pour la protection des droits humains. Dissuasions, restrictions, enfermements et expulsions en sont les lignes de force. Les violences policières à l'égard des migrant·es se multiplient. C'est un choix délibéré de dénier le droit à l'accueil aux demandeur·ses d'asile et un choix tout aussi délibéré de poursuivre cette politique malgré des décisions judiciaires qui la qualifient d'illégale.

Par ailleurs, entre 100.000 et 150.000 personnes sans papiers présentes sur notre territoire restent exclues de toute forme d'existence légale, vivant le plus souvent dans des situations de grande précarité et exposées à de nombreuses formes de violences et d'exploitations. Les femmes migrantes et en situation irrégulière sont d'ailleurs encore plus

5. « Health In All Policies » : aussi en matière de logement, d'éducation, d'agriculture, de valorisation de la nature, d'aménagement du territoire, de mobilité, etc. qui ont tant d'impact sur les déterminants de la santé/qualité de vie. Et cela par des mesures universelles, mais d'une ampleur et d'une intensité proportionnelles aux besoins des personnes.